

SÉNAT

1^{er} SESSION ORDINAIRE DE 1959 - 1960

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1959.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 11

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

III. — Affaires économiques.

Rapporteur spécial : M. Marc DESACHÉ

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberge, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 300, 328 (annexe 12).

Sénat : 65 (1959-1960).

Mesdames, Messieurs,

Au premier abord, on pourrait penser que le budget des Affaires économiques englobe l'ensemble des données économiques de la Nation. En fait, il n'en est rien étant donné notamment les transformations qu'a subies au cours de l'année présente ce département ministériel et les modifications de structure qui sont à l'heure actuelle en voie de réalisation.

En définitive, nous nous trouvons donc devant un budget de transition.

Au début de l'année 1959, le Secrétariat aux Affaires économiques comprenait :

— le Secrétariat général du comité économique interministériel ;

— l'Inspection générale de l'économie nationale ;

— le Service de l'expertise économique d'Etat ;

— l'Administration générale ;

— la Direction des relations économiques extérieures ;

— la Direction de la coordination économique et des entreprises nationales ;

— le Commissariat général à la productivité (auquel étaient rattachés les services de l'ancienne Direction des programmes économiques) ;

— la Direction générale des prix et des enquêtes économiques (Commissariat général aux prix) ;

— la Direction générale des prix et des enquêtes économiques (Service des enquêtes économiques) ;

— la Direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

— le Bureau de la mobilisation économique.

En outre, étaient rattachés à ce Secrétariat d'Etat :

— la Commission nationale technique des classes moyennes ;

— le Conseil national de la comptabilité ;

— le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.

Très vite, les services du Plan ont absorbé le Commissariat général à la Productivité (décret du 4 février 1959).

Par ailleurs, à la même date, la Direction de la coordination économique à laquelle était rattaché le contrôle d'Etat a été supprimée. Dorénavant le contrôle d'Etat est placé sous la tutelle du Ministère des Finances tout en relevant de trois directions différentes (Direction du Budget, Direction du Trésor et Direction générale des prix).

Ces modifications de structure ont entraîné des transferts d'attributions au profit de la Direction générale des prix, qui a reçu notamment compétence pour le contrôle de la gestion du fonds d'encouragement à la production textile et du fonds de soutien des oléagineux, et pour l'étude des projets relatifs à l'organisation des marchés agricoles.

Par ailleurs a été créé au mois de juillet dernier un service des affaires économiques d'outre-mer, placé sous l'autorité du Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, et qui est chargé en particulier des problèmes économiques intéressant les Etats d'outre-mer, membres de la Communauté, les Etats du Togo et du Cameroun ainsi que les départements d'outre-mer.

Une nouvelle et très importante réorganisation des services des Affaires économiques vient à nouveau d'intervenir. Une série de textes parue au *Journal officiel* du 22 novembre dernier a, en effet, partagé les services des Affaires économiques entre deux secrétariats d'Etat : l'un aux Affaires économiques extérieures, l'autre au Commerce intérieur, ce dernier recevant en outre certaines attributions dévolues jusqu'à présent au Ministère de l'Industrie.

Cette réorganisation, attendue depuis quelques mois, intervenant en cours de discussion budgétaire, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans l'examen des crédits du présent budget, une ventilation de ces crédits s'étant révélée prématurée. Ainsi, bien que notre collègue M. Guy Petit ait été chargé de présenter un rapport séparé sur le budget du Commerce, nous étudierons ci-après l'ensemble des crédits figurant dans les fascicules budgétaires des Affaires économiques.

I. — EXAMEN DES CREDITS

Le projet du budget des affaires économiques, pour 1960, est marqué par une très importante diminution des crédits par rapport à ceux de 1959.

Alors que les crédits de paiement figurant au budget de 1959 s'élevaient à 468.093.920 NF, ceux prévus pour cette année ne sont que de 178.196.532 NF en diminution de 289.897.388 NF.

Le tableau ci-après donne la comparaison, par titre et partie, entre les crédits ouverts par la loi de finances de 1959 et les propositions pour 1960 contenues dans le présent projet de loi.

Développement des crédits prévus pour 1960.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés. pour 1959.	SERVICES votés	CREDITS prévus pour 1960.	DIFFERENCES entre 1959 et 1960.
	(En nouveaux francs.)			
DEPENSES ORDINAIRES				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
1 ^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	67.274.660	73.041.229	73.972.273	+ 6.697.613
3 ^e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	3.915.810	3.993.005	3.926.694	+ 10.884
4 ^e partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	14.049.150	15.193.780	15.489.495	+ 1.440.345
5 ^e partie. — Travaux d'entretien.....	192.400	192.400	192.400	»
7 ^e partie. — Dépenses diverses.....	90.000	90.000	90.000	»
Totaux pour le titre III.....	85.522.020	92.510.414	93.670.862	+ 8 148.842
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
3 ^e partie. — Action éducative et cultu- relle	95.900	102.000	156.070	+ 60.170
4 ^e partie. — Action économique. — Encou- ragements et interventions.....	333.154.000	83.892.000	81.589.600	—251.564.400
7 ^e partie. — Action sociale. — Prévoyance.	1.600.000	1.600.000	1.600.000	»
Totaux pour le titre IV.....	334.849.900	85.594.000	83.345.670	— 251.504.230
Totaux pour les dépenses ordinaires..	420.371.920	178.104.414	177.016.532	— 243.355.388

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1959.	SERVICES votés.	CREDITS prévus pour 1960.	DIFFERENCES entre 1959 et 1960.
	(En nouveaux francs.)			
DEPENSES EN CAPITAL				
<i>Crédits de paiement.</i>				
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT				
7 ^e partie. — Equipements administratif et divers	634.000	»	1.180.000	+ 546.000
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT				
<i>A. — Subventions et participations.</i>				
8 ^e partie. — Investissements hors de la métropole	44.270.000	»	»	— 44.270.000
<i>B. — Prêts et avances.</i>				
8 ^e partie. — Investissements hors de la métropole	2.818.000	»	»	— 2.818.000
Totaux pour les dépenses en capital	47.722.000	»	1.180.000	— 46.542.000
TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
<i>Fonds d'encouragement à la production textile.</i>				
3 ^e partie. — Moyens des services.....	Mémoire.	»	»	»
4 ^e partie. — Interventions publiques.....	50.000.000	»	»	— 50.000.000
Totaux pour les dépenses effectuées sur ressources affectées..	50.000.000	»	»	— 50.000.000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME				
<i>Dépenses en capital.</i>				
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT				
7 ^e partie. — Equipements administratif et divers	634.000	»	1.530.000	+ 946.000
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT				
<i>A. — Subventions et participations.</i>				
8 ^e partie. — Investissements hors de la métropole	53.300.000	»	»	— 53.300.000
<i>B. — Prêts et avances.</i>				
8 ^e partie. — Investissements hors de la métropole	1.700.000	»	»	— 1.700.000
Totaux pour les autorisations de programme	55.634.000	»	1.580.000	— 54.054.000

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

A. — Dépenses ordinaires.

a) Les mesures acquises.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les mesures acquises se traduisent par une réduction de 242.267.506 NF résultant de la contraction, d'une part, d'une augmentation de 6.988.394 NF des crédits relatifs aux moyens des services (titre III) et, d'autre part, d'une diminution de 249.255.900 NF des crédits d'« interventions publiques » (titre IV).

L'augmentation constatée pour les moyens de services est due essentiellement à :

— l'incidence de la nouvelle parité du franc sur les dépenses à l'étranger, soit un accroissement de crédit de 4.162.640 NF ;

— l'extension, en année pleine, des mesures concernant la rémunération des personnels de l'Etat qui représentent un supplément de charges de 2.098.929 NF.

La très forte diminution des crédits du titre IV, « Interventions publiques », provient de la réduction de 250.000.000 NF du chapitre des garanties de prix à l'exportation due à l'incidence de la nouvelle parité du franc, cette réduction se trouvant faiblement atténuée par quelques augmentations tenant notamment à une majoration des dépenses à l'étranger, consécutive à la dévaluation.

b) Les mesures nouvelles.

Les autorisations nouvelles traduisent pour le titre III, « Moyens des services », une augmentation de 1.160.448 NF, qui est le résultat d'une contraction entre :

— des réductions provenant notamment du transfert du corps des contrôleurs d'Etat au budget du Ministère des finances, Services financiers, et du rattachement des services du Commissariat général à la Productivité au Commissariat général au Plan.

— des augmentations dues en particulier au transfert de 62 agents qui appartenaient jusqu'à présent au Ministère de la France d'Outre-Mer, à l'aménagement du statut du personnel départemental des services des enquêtes économiques et à différentes mesures concernant le service de l'expansion économique à l'étranger.

Pour le titre IV, « Interventions publiques », on constate une réduction de 2.248.330 NF tenant principalement au transfert au Commissariat général au plan des crédits de subvention à l'Association française pour l'accroissement de la productivité.

B. — Dépenses en capital.

Aucun crédit ne figure au titre des services votés pour les dépenses en capital.

En ce qui concerne les mesures nouvelles, les autorisations de programme s'élèvent à 1.580.000 NF et les crédits de paiement à 1.180.000 NF.

Les opérations envisagées à ce titre sont les suivantes :

- acquisition d'un logement de fonction à Calcutta pour le service de l'expansion économique à l'étranger ;
- acquisition d'un immeuble pour le relogement d'un service départemental des enquêtes économiques ;
- travaux d'aménagement d'immeubles et achat de matériel mécanographique pour l'Institut national de statistiques.

II. — OBSERVATIONS GENERALES

De même que nous avons été conduits, lors de l'examen des crédits, à étudier l'ensemble des chapitres figurant dans les fascicules budgétaires des Affaires économiques, de même, dans la deuxième partie de ce rapport, nous avons été amenés à examiner différentes questions qui rentraient dans les attributions de l'ancien secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, mais qui, pour partie, ne concernent plus le nouveau secrétariat d'Etat aux Affaires économiques extérieures.

A. — L'expansion économique à l'étranger.

Le commerce extérieur a joué en 1959, et jouera en 1960, un rôle capital dans l'économie du pays. Il convient à cette occasion d'évoquer le renversement de la tendance qui s'est produit depuis le début de l'année et l'apport important de devises dans les caisses de l'Etat que nous avons constaté depuis près d'un an.

Il est certain qu'une dévaluation réussie a déterminé ce renversement de la tendance. Ceux qui avaient exporté leurs capitaux et les avaient mis à l'abri dans des refuges variés, ont été les premiers à les rapatrier et ont contribué ainsi à l'amélioration de la balance des comptes et également à la stabilité monétaire. D'autre part, le taux élevé du loyer de l'argent, soit au jour le jour, soit même, à court terme, a certainement encouragé les transferts de capitaux qui n'ont pas hésité à venir s'employer dans une monnaie redevenue stable.

Enfin le rétablissement de la confiance dans la monnaie a entraîné l'investissement d'importants capitaux étrangers en valeurs françaises.

Ces investissements se sont parfois produits sous la forme de la constitution à l'étranger de sociétés d'investissements de valeurs françaises. Egalement ils se sont traduits par des prises de participations dans le capital de sociétés anonymes françaises et le financement de grands travaux.

Les tableaux joints en annexe permettent de juger de l'évolution récente de notre commerce extérieur.

Il est important que le rythme de nos exportations continue car c'est là un facteur essentiel pour l'équilibre de notre balance commerciale. Mais il est nécessaire pour cela que les pouvoirs publics apportent leur appui en vue de notre propagande commerciale à l'étranger.

*
* *

Les crédits accordés à la publicité française à l'étranger, la représentation de notre pays dans les foires internationales, sont des moyens qui guident nos exportateurs et qui font connaître nos produits. Cette publicité et cette présence sont indispensables pour que le pavillon français flotte bien haut là où il y a une compétition internationale.

A ce sujet, nous pensons intéressant de donner quelques précisions concernant l'activité du comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger.

Ce Comité est une Association privée à but non lucratif, placée sous la tutelle du Ministre des Finances et des Affaires économiques. Aux termes d'une convention en date du 27 juin 1956, l'Etat lui a confié la mission « d'organiser la participation officielle des commerçants, industriels, artisans et artistes français aux foires à l'étranger et à toutes autres manifestations internationales de caractère principalement industriel, agricole et commercial ». Cette mission s'exerce dans le cadre d'un programme arrêté chaque année par le Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

Au cours de ces dernières années, le nombre des manifestations auxquelles le Comité a participé a été de 6 en 1950, 7 en 1951, 15 en 1952, 12 en 1953, 12 en 1954, 7 en 1955, 7 en 1956, 15 en 1957, 10 en 1958, 15 en 1959.

Du point de vue financier, le Comité dispose d'une part, des subventions accordées par le Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques qui ont été de 4,6 millions de NF pour 1958 et 1959, ce chiffre devant être reconduit en 1960, d'autre part, du produit des cotisations des membres du Comité et des redevances versées par les exposants à titre de contribution aux frais généraux.

En 1959, le Comité a assuré la Participation française aux foires internationales et manifestations suivantes :

Foire internationale de Leipzig. — L'emplacement de la France occupait 1.500 mètres carrés couverts et 800 mètres carrés à l'air libre, et groupait 109 firmes françaises. Un tiers était réservé aux biens de consommation, et deux tiers aux secteurs industriels, principalement automobile, construction électrique, électronique.

Foire internationale de Vérone. — La section française était l'une des plus importantes des sections étrangères, et réunissait, en dehors de la présentation des produits agricoles et alimentaires, une vingtaine de firmes appartenant au secteur du machinisme agricole.

Foire internationale de Johannesburg. — Des réussites commerciales intéressantes y ont été enregistrées dans des secteurs très divers.

Foire internationale de Milan. — Les plus importants secteurs étaient ceux de l'électronique, des télécommunications, de la chimie, des recherches pétrolières, de la S. N. C. F. et de l'Algérie.

Foire internationale de New York. — La participation française comprenait à la fois une section commerciale réunissant environ 80 firmes des secteurs textiles, machines-outils, mécanique de précision et électronique et un stand officiel développant le thème des réussites commerciales françaises aux États-Unis et des investissements américains en France.

Foire internationale de Casablanca. — La France y a exposé notamment un ensemble de présentations sur la Recherche scientifique et le machinisme agricole.

Foire internationale de Munich. — Manifestation consacrée principalement au tourisme.

Foire internationale de Poznan. — Le Centre national d'étude des télécommunications et ses fournisseurs y ont enregistré d'importantes commandes de la part des services des P. T. T. polonais, russes et finlandais.

Foire internationale de Cologne. — Il s'agit de la plus importante foire internationale spécialisée dans les produits alimentaires et les industries connexes.

Quinzaine technique française de Téhéran. — Cette manifestation a été la plus importante réalisation du Comité en 1959. Plus de 250 firmes françaises y participaient dans les secteurs suivants : industries mécaniques, sidérurgie, construction électrique et élec-

tronique, industries chimiques, techniques hydrauliques, pétrolières et minières, énergie nucléaire, recherche scientifique, génie civil, urbanisme, véhicules industriels, matériel médico-chirurgical (blocs opératoires).

Pour 1960, le programme d'activité du Comité sera également important.

D'ores et déjà, les manifestations suivantes y ont été inscrites par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, après consultation de la Commission interministérielle de la propagande commerciale à l'étranger :

— Foire internationale de Leipzig. — La participation française à cette foire aura, en 1960, un caractère essentiellement industriel.

— Foire internationale de Johannesburg.

— Foire internationale de Milan.

— Foire internationale de Casablanca.

— Foire internationale de New-York.

— Foire de la Sarre. — Cette manifestation présentera un intérêt particulier en 1960, puisqu'elle constituera la première confrontation commerciale franco-allemande en Sarre après le rattachement économique de ce territoire à la République Fédérale.

— Foire internationale de Barcelone.

— Foire internationale de Poznan.

— Foire de Caboul.

— Foire internationale de Salonique. — La France aura pour la première fois une participation officielle à cette foire.

— Exposition internationale de Munich. — Cette manifestation biennale est consacrée aux produits alimentaires.

— Foire internationale de Tunis.

— Foire de Dallas. — Il s'agit d'une foire régionale avec participations étrangères. Par ailleurs, le Comité apportera son aide technique aux exposants français intéressés par une des 38 expositions spécialisées des Etats-Unis et du Canada.

— Festival français de Philadelphie.

— Exposition industrielle et commerciale française de Goteborg. — Cette importante manifestation comportera, d'une part, une exposition de produits français — biens d'investissement et biens de consommation — dans les bâtiments de la foire de Suède et parallèlement une « Semaine française » qui sera organisée dans les magasins de la ville.

— Saison française de Grande-Bretagne (26 avril-6 mai). — Cette manifestation comprendra une « exposition-pivot » qui se tiendra à Londres et sera consacrée à trois secteurs principaux : textiles, éclairage, glaces et une série d'expositions-ventes qui sera organisée dans la capitale britannique et dans un certain nombre de villes de province.

— Présentation de matériels français à Bucarest.

D'autres manifestations seront sans doute ajoutées à ce programme en cours d'année.

Telle est brièvement résumée l'activité du Comité des foires à l'étranger qui apporte certainement une aide efficace au développement de nos exportations.

*
* *

En revanche, si du plan de l'exportation nous passons maintenant à celui de l'importation, nous constatons qu'il reste, dans ce domaine, encore beaucoup à faire à la fois pour améliorer les procédures qui apparaissent peu satisfaisantes et pour fixer les normes qui devraient présider à l'établissement de la liste des produits importés.

Actuellement, les divers importateurs sont dans l'obligation de se procurer des licences. Or si le Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques connaît bien, de ce fait, le début des opérations d'importation, celles-ci éclatent immédiatement entre les différentes administrations techniques intéressées et leur fin n'est pas connue de ce département ministériel. Il importerait donc, soit de supprimer totalement les licences, soit de permettre, au moins, aux services intéressés de suivre le déroulement complet de l'opération et de connaître sa bonne fin.

Par contre, nous ne saurions trop féliciter le Ministre d'avoir décidé la suppression de l'Office des changes, à dater du 1^{er} janvier 1960. Cet Office est un organisme lourd qui avait sa raison d'être dans une période d'instabilité monétaire, mais qui n'est plus le fait d'un pays à monnaie forte. Il convient, en effet, d'effectuer une coupure entre les séquelles d'un passé inflationniste et les données saines du problème nouveau qui se pose aux dirigeants des différentes branches de notre économie.

Notons, par ailleurs, que les différents comités France-Dollar, France-Sterling et France-Pays de l'Est qui se sont constitués et qui comprennent des représentants à la fois des administrations

intéressées et des organisations professionnelles, rendent de grands services puisqu'ils connaissent les questions traitées et sont capables d'activer la marche des opérations.

Enfin, sur un plan très général, votre Commission pense qu'il serait souhaitable de trouver groupés dans un seul budget l'ensemble des crédits intéressant les problèmes économiques internationaux plutôt que de les rechercher soit dans les budgets des ministères techniques, soit même dans certains comptes spéciaux du Trésor.

B. — L'expansion économique régionale.

Avant de porter un jugement sur ce problème, nous rappellerons succinctement la politique suivie jusqu'à présent en la matière.

1° LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE

En 1959, le Gouvernement a apporté différentes modifications à la réglementation jusque-là en vigueur, tant en ce qui concerne les plans régionaux que les mesures prises en faveur des zones les plus gravement touchées.

a) *Les plans régionaux.*

En vue de coordonner les divers plans ou programmes susceptibles d'intéresser la mise en valeur des différentes régions, et d'associer étroitement aux organes d'élaboration tous les services intéressés, un décret du 31 décembre 1958 a modifié les conditions d'élaboration de ces plans. Notamment les programmes d'action régionale prévus par le décret du 30 juin 1955 ont été fusionnés avec les plans d'aménagement régional prévus par la loi du 7 août 1957 relative à la construction de logements et aux équipements collectifs. Par ailleurs a été créé un comité dit « des plans régionaux » qui, sous la présidence du Commissaire général au Plan, réunit les représentants des différentes administrations intéressées, ainsi que ceux du Conseil de direction du Fonds de Développement Economique et Social, du Comité national d'orientation économique, du Haut Conseil de l'Aménagement du territoire et du Comité de décentralisation.

En ce qui concerne l'exécution des plans d'action régionale, un décret du 7 janvier 1959 a prévu d'une part, le groupement des

départements en circonscription dans des conditions à définir par décret, et, d'autre part, l'institution dans chacune de ces circonscriptions de conférences inderdépartementales qui seront chargées d'étudier et de coordonner les mesures d'application des programmes.

b) *Mesures prises en faveur des zones les plus gravement touchées.*

L'évolution de la situation économique, au cours des derniers mois de 1958, a conduit le Gouvernement à prendre des mesures complémentaires pour accélérer l'adaptation de notre structure industrielle. Cette adaptation est nécessitée à la fois, par l'évolution des techniques qui exige la modernisation et même la reconversion d'une partie de notre appareil productif, par la concurrence internationale plus vive à la suite de la libération des échanges commerciaux et de l'entrée en vigueur du Marché Commun, par l'évolution démographique qui va amener sur le marché de l'emploi au cours des dix prochaines années une main-d'œuvre de plus en plus abondante.

Dans ce but, deux dispositions ont été arrêtées : l'une concerne certaines zones dites « zones spéciales de conversion », l'autre étend le bénéfice de la prime spéciale d'équipement.

— *Les zones spéciales de conversion.*

Un arrêté du 27 mars 1959 a créé des procédures pour l'octroi de la prime spéciale d'équipement aux entreprises qui s'établiraient, se développeraient ou se convertiraient dans des parties du territoire particulièrement affectées par la conjoncture économique.

Ces procédures spéciales ont pour but, d'une part, de décentraliser l'intervention de l'administration en vue de réduire les délais et les formalités et, d'autre part, de donner à la prime d'équipement un caractère forfaitaire pour permettre aux industriels intéressés de calculer leur budget de reconversion sans attendre la réponse de l'Etat.

— *Extension de la prime spéciale d'équipement.*

Un décret du 2 avril 1959 permet d'étendre le bénéfice de la prime spéciale d'équipement en dehors des zones dites « critiques » dans les localités où il existe un chômage total ou partiel d'une

importance exceptionnelle et un chiffre particulièrement élevé de demandes d'emploi non satisfaites ou lorsqu'une situation comparable risque d'être causée à bref délai par la fermeture décidée ou prévue d'usines ou par une réduction importante de leur activité.

2° LES RÉALISATIONS

Lorsque, du domaine de la réglementation, on passe sur le plan des réalisations, on est obligé de constater que le système actuellement en vigueur en matière d'expansion économiquement régionale est loin de donner entière satisfaction aux intéressés et appelle notamment des critiques sur les points suivants :

a) *Définition des zones critiques.*

On a créé des zones critiques qui ont, sur le plan géographique, une vaste étendue mais en réalité les situations critiques existent non pas sur le plan d'un département, mais dans des zones nettement localisées, assez vastes évidemment s'il s'agit d'une industrie qui est la base même de la vie économique de toute une région, très réduites, par contre, s'il s'agit — dans une ville ou dans une commune — d'un chômage partiel dû à des considérations diverses, telles que des difficultés de ravitaillement en matières premières.

On a pu dire, en exagérant un peu, que toute la France possédait des zones critiques. Cette expression est trop forte, mais il est probable que, dans chaque département français, il existe des « points critiques ».

b) *Programme d'ensemble.*

Il est toujours difficile de vouloir réaliser des programmes d'ensemble, car de ce fait on retarde les prises de position rapides des industries qui désirent se déplacer.

Le Ministre de la Construction, plein d'allant et d'optimisme, pense que la région parisienne va se décongestionner du fait de la mise en application de ces plans d'ensemble régionaux. Nous le pensons également, mais il serait nécessaire qu'il n'y ait pas, en la matière, de surenchère et que l'on ne promette pas pour certaines régions des attributions trop importantes par rapport à

d'autres. Les groupements par zones ne correspondent pas toujours aux grands échanges naturels qui, de tous temps, se sont établis en France.

Enfin, dans les villes, districts ou régions qui sont en plein développement, les sociétés d'économie mixte devraient avoir la possibilité de s'intéresser plus particulièrement à certains départements et, par ailleurs, jouir de plus de liberté. Les investissements qu'elles pourraient faire ne devraient pas, du reste, dépasser une juste mesure, mais leur composition même, leurs liens étroits avec les préfetures et avec la Caisse des dépôts et consignations sont des sûrs garants de leur activité, même si cette activité est conduite selon des normes qui rappellent davantage celles de l'industrie privée que celles des services administratifs de l'État.

c) Prime d'équipement.

Enfin, il convient de signaler que les primes d'équipement accordées aux industries qui s'installent dans les régions réputées critiques, non seulement sont servies avec de grands retards, mais encore sont considérées comme des recettes et incorporées dans le compte d'exploitation de l'exercice correspondant. Si cet exercice est bénéficiaire, les primes se trouvent donc taxées à 50 % au titre de l'impôt sur les sociétés. Cette situation est tout à fait anormale et il conviendrait d'y porter remède si l'on ne veut pas décourager les industriels intéressés.

C. — L'Institut national de la statistique.

Des esprits chagrins diront que la statistique est la forme parfaite du mensonge. Nous n'irons pas jusque là, bien au contraire, et nous féliciterons les cadres de ce service qui sont remarquables et qui effectuent à longueur d'année des travaux considérables et difficiles. Ce n'est pas notamment de leur faute si les renseignements qu'ils donnent arrivent à destination — après un long séjour dans différentes administrations — lorsque les effets de la statistique sont déjà passés. Nous pensons même que ces services devraient être renforcés. En effet, pour bien connaître les branches de l'activité française, le recensement industriel et le recensement agricole doivent être l'outil dont se servira le Gouvernement. Un recensement agricole a bien été entrepris, il n'a pas été terminé. Quant au

recensement industriel, il est toujours à l'état de projet. La réalisation de ces opérations paraît indispensable au moment où la France prend une part importante et active dans le Marché commun.

Par contre, il est assez surprenant de constater que, bien que l'Institut national de statistiques, soit placé sous l'autorité du Ministre des Finances et des Affaires économiques, il y a, rue de Rivoli, à l'usage propre du ministère des Finances, un bureau de statistiques indépendant de celui qui se trouve un peu plus loin sur les bords de la Seine, quai Branly.

Enfin, d'après les renseignements obtenus, il existerait également dans différents ministères d'autres services de statistiques propres à ces administrations.

Il y a là un manque de coordination manifeste et votre commission souhaite que le Gouvernement se penche sur ce problème, car il y aurait certainement là une source d'économies possibles, en même temps qu'un moyen d'augmenter l'efficacité de l'Institut national de statistiques.

*
* *

Dans le but d'activer les opérations économiques et de suivre de plus près leur réalisation, le Gouvernement a décidé la création auprès du Premier Ministre d'un comité dit de l'expansion économique (décret du 13 novembre 1959). Ce comité qui dispose de pouvoirs étendus doit présenter un rapport dans un délai de huit mois. Il se penchera peut-être sur les problèmes du commerce extérieur que nous avons examinés plus haut, mais nous pensons qu'il orientera surtout son action vers les problèmes économiques intérieurs.

Dans ce domaine, il pourrait notamment constater qu'au cours de l'année 1959, au moment où commençait la période de grande sécheresse, on a laissé exporter des produits agricoles qui, quelques semaines plus tard, ont fait cruellement défaut à nos paysans. Dans le même ordre d'idée, on peut regretter que la fabrication en France d'aliments de bétail, suivant les méthodes hollandaises, soit intervenue bien tardivement. On peut aussi se demander si l'importation de tourteaux et de produits similaires n'aurait pas été préférable à l'importation de lait, on aurait pu ainsi engraisser le cheptel tout en augmentant la production laitière nationale.

La tâche du comité d'expansion économique est importante, elle sera certainement rude et il convient que tout soit mis en œuvre pour l'aider car l'expansion économique est la pierre d'achoppement du redressement français.

Notons, par ailleurs, que le Conseil économique et social, qui est cependant composé de spécialistes, ne paraît pas jusqu'ici avoir émis d'avis sur ces importants problèmes ; mais peut-être est-ce parce qu'il n'a pas été consulté.

*
* *

Telles sont les observations que paraît devoir appeler le budget des Affaires économiques. Votre Commission souhaite toutefois qu'un vaste débat sur les différents problèmes qui se rattachent à ce budget puisse s'instituer devant le Sénat lors de la session d'avril prochain, car tous ces problèmes sont d'une importance capitale. C'est le cœur économique de la Nation. Il doit battre régulièrement pour que la France puisse vivre.

Dispositions spéciales.

Deux articles du présent projet de loi de finances — les articles 74 et 82 — se rattachent plus spécialement au budget des Affaires économiques ; nous les examinerons ci-après :

Article 74.

Ouverture d'un compte d'affectation spéciale.

Texte. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds d'encouragement à la production textile » géré par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Ce compte retrace les opérations de recettes et de dépenses rattachées au fonds d'encouragement à la production textile par les textes en vigueur à la date du dépôt de la présente loi.

Commentaires. — L'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances a supprimé la procédure d'affectation de recettes qui faisait l'objet de l'ancien Titre VIII du budget.

En conséquence, il est proposé de transformer le Fonds d'encouragement à la production textile en un compte d'affectation spéciale ouvert dans les écritures du Trésor.

Article 82.

Suppression de l'organisation d'aide économique et sociale.

Texte. — Les dispositions de la loi n° 1068 du 7 décembre 1942 relative à la création et au fonctionnement des restaurants communautaires, complétées par les dispositions de la loi n° 28 du 21 janvier 1943 et du décret n° 51-616 du 23 mai 1951 relatifs à l'organisation d'aide économique et sociale, sont abrogées.

Le ministre des finances et des affaires économiques fixera, par arrêté, les modalités de liquidation de cet organisme.

Commentaires. — Une loi du 7 décembre 1959 avait créé des restaurants dits communautaires fonctionnant dans la région parisienne ; par la suite ces restaurants avaient été pris en charge par un organisme spécial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

A l'heure actuelle, cette organisation n'a plus qu'une activité réduite, et se borne essentiellement à verser des bonifications de prix pour les repas servis à bon marché par certains restaurateurs à des personnes socialement dignes d'intérêt.

Il ne semble pas utile de maintenir un organisme autonome pour assurer cette tâche qui pourrait être confiée à d'autres services d'assistance déjà existants. Il est proposé en conséquence la suppression de l'organisation d'aide économique et sociale, dont la liquidation serait réglée par voie d'arrêté.

Tel est l'objet du présent article.

Observations de la Commission des finances.

Au cours de la discussion du budget des Affaires économiques devant votre Commission des finances, la question du développement régional et des « zones critiques » a particulièrement retenu l'attention des différents commissaires. Notamment, M. Motte a insisté sur la nécessité de ne pas installer dans des régions considérées comme « zones critiques » des industries qui, elles-mêmes, sont dans une situation difficile car, dans ce cas, le remède est pire que le mal. Seules doivent donc être transférées dans ces régions les industries qui sont en pleine expansion.

M. Coudé du Foresto a souligné qu'il existait en fait à la fois des zones critiques et des zones supercritiques, mais que la réglementation actuelle était sur ce point assez confuse. Par ailleurs, notre collègue a indiqué qu'à sa connaissance les résultats obtenus jusqu'ici en la matière étaient souvent décevants. M. Driant, pour sa part, remarque que les résultats sont variables suivant les régions, car dans l'Est des réalisations importantes ont déjà été effectuées dans ce domaine.

D'autre part, MM. Chochoy, Tron et Coudé du Foresto ont souligné l'insuffisance de l'aide financière apportée aux entreprises qui s'installent dans les zones critiques, aide qui se trouve par ailleurs incorporée dans les bénéfices réalisés par l'entreprise et taxée de ce fait à 50 %.

Enfin, M. Chochoy a exprimé le regret que le Conseil Economique et Social ne soit pas plus fréquemment consulté par le Gouvernement.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des finances vous propose d'adopter sans modification les crédits prévus au budget des Affaires économiques ainsi que les articles 74 et 82 du présent projet de loi de finances.

ANNEXE

1. Evolution générale du commerce avec les pays étrangers (or industriel inclus).

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE
En millions de francs courants (1) :			
1957.....	1.233.736	1.728.136	— 494.400
1958.....	1.346.026	1.705.332	— 359.306
Neuf mois 1959.....	1.324.401	1.349.535	— 25.134
En millions de francs constants (2) :			
1957.....	1.654.000	2.339.000	— 685.000
1958.....	1.582.000	2.005.000	— 423.000
Neuf mois 1959.....	1.324.401	1.349.535	— 25.134
En millions de dollars U. S. A. (3) :			
1957.....	3.294	4.680	— 1.386
1958.....	3.201	4.065	— 864
Neuf mois 1959.....	2.682	2.733	— 51

(1) D'après la direction générale des douanes.

(2) D'après les estimations de la D. R. E. E.

(3) D'après les estimations de l'O. E. C. E.

2. Evolution générale du commerce avec les pays étrangers (or industriel inclus).

Moyennes mensuelles.

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE
En millions de francs courants :			
1957.....	102.811	144.011	— 41.200
1958.....	112.169	142.111	— 29.942
Neuf mois 1959.....	147.156	149.948	— 2.792
En millions de francs constants :			
1957.....	137.800	194.900	— 57.100
1958.....	131.800	167.100	— 35.300
Neuf mois 1959.....	147.156	149.948	— 2.792
En millions de dollars U. S. A. :			
1957.....	274,5	390,0	— 115,5
1958.....	266,7	338,7	— 72,0
Neuf mois 1959.....	298,0	303,7	— 5,7

3 Evolution des exportations des principaux postes.

	FRANCS COURANTS			FRANCS CONSTANTS		
	1957	† 1958	9 mois 1959	1957	1958	9 mois 1959
	(En millions de francs.)					
Céréales et farines.....	63.438	37.704	13.701	83.154	44.302	13.701
Boissons	57.103	56.463	47.980	74.611	66.332	47.980
Produits minéraux.....	106.980	124.533	97.772	144.917	146.326	97.772
Produits chimiques et parachi- miques, matières plastiques, caoutchouc	118.847	137.225	131.180	156.915	161.239	131.180
Produits lainiers.....	96.713	80.789	82.015	131.997	94.927	82.015
Produits sidérurgiques.....	227.356	246.502	264.476	311.293	289.640	264.476
Machines et appareils, matériel électrique	107.250	142.594	131.154	142.543	167.548	131.154
Automobiles et cycles.....	73.526	117.642	161.698	86.393	138.229	161.698
<i>Moyennes mensuelles.</i>						
Céréales et farines.....				6.929	3.692	1.522
Boissons				6.218	5.528	5.331
Produits minéraux.....				12.076	12.194	10.864
Produits chimiques et parachi- miques, matières plastiques, caoutchouc				13.076	13.436	14.575
Produits lainiers.....				11.000	7.911	9.113
Produits sidérurgiques.....				25.941	24.137	29.386
Machines et appareils, matériel électrique				11.878	13.962	14.573
Automobiles et cycles.....				7.199	11.519	17.966

4. Evolution des importations des principaux postes.

(En millions de francs.)

	FRANCS COURANTS			FRANCS CONSTANTS		
	1957	1958	9 mois 1959	1957	1958	9 mois 1959
Produits agricoles et alimentaires, boissons, tabacs....	201.439	215.670	173.804	270.684	253.412	173.804
Houille et coke.....	168.062	158.425	111.808	229.803	186.149	111.808
Pétrole et produits pétroliers.	275.209	284.528	231.567	377.312	334.320	231.567
Produits chimiques et parachimiques, matières plastiques, caoutchouc	125.036	129.462	117.596	167.772	152.118	117.596
Matières premières textiles....	221.520	178.551	128.971	305.764	209.797	128.971
Produits sidérurgiques.....	87.520	91.697	65.095	118.939	107.744	65.095
Métaux communs non ferreux.	70.765	80.475	63.735	95.388	94.558	63.735
Machines et appareils, construction électrique.....	200.146	221.562	184.401	267.036	260.335	184.401
<i>Moyennes mensuelles.</i>						
Produits agricoles et alimentaires, boissons, tabacs....				22.557	21.118	19.312
Houille et coke.....				19.150	15.512	12.423
Pétrole et produits pétroliers.				31.443	27.860	25.730
Produits chimiques et parachimiques, matières plastiques, caoutchouc				13.981	12.676	13.066
Matières premières textiles....				25.480	17.483	14.330
Produits sidérurgiques.....				9.912	7.880	7.233
Métaux communs non ferreux.				7.949	7.880	7.082
Machines et appareils, construction électrique.....				22.253	21.695	20.489

5. Evolution des importations et des exportations depuis le 1^{er} janvier 1959.

(En millions de francs.)

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE	POURCENTAGE couvert.
Janvier	114.227	143.617	— 29.390	79,5
Février	127.457	139.493	— 12.036	91,4
Mars	143.087	158.462	— 15.375	90,3
Avril	158.875	166.889	— 8.014	95,2
Mai	157.137	143.694	+ 13.443	109,3
Juin	170.110	165.145	+ 4.965	103,0
Juillet	154.464	152.488	+ 1.976	101,3
Août	144.497	133.049	+ 11.448	108,6
Septembre	154.547	146.698	+ 7.849	105,3
<i>Chiffres provisoires.</i>				
Septembre	157 milliards.	147 milliards.	+ 10 milliards.	107
Octobre	190 milliards.	178 milliards.	+ 12 milliards.	106

6. Situation mensuelle des importations pour les 9 premiers mois de 1959.

(En millions de francs.)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	9 PREMIERS mois 1959.
Alimentation, boissons, tabacs...	14.254	16.475	20.287	17.864	15.131	13.811	13.402	11.907	14.231	137.362
Energie, lubrifiants.....	41.945	39.499	38.119	39.690	36.809	39.173	39.590	37.192	39.565	351.582
Produits bruts.....	33.819	28.208	32.360	39.802	32.442	41.543	35.989	29.205	33.978	307.316
Demi-produits	23.463	23.719	27.448	29.928	25.533	29.937	28.500	26.201	28.984	243.713
Biens d'équipement.....	23.106	23.730	29.251	29.042	24.237	29.791	26.189	20.178	22.130	227.654
Biens de consommation.....	6.926	7.594	9.458	10.093	9.245	10.553	8.806	8.342	7.771	78.788

7. Situation mensuelle des exportations pour les neuf premiers mois de 1959.

(En millions de francs.)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAL	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	9 PREMIERS mois 1959.
Alimentation, boissons, tabacs...	9.799	10.627	12.595	14.739	13.952	14.428	13.378	14.680	17.508	121.706
Energie, lubrifiants.....	5.504	6.960	7.710	5.843	6.911	8.156	5.867	6.247	6.070	59.268
Produits bruts.....	11.999	12.464	15.328	17.729	15.912	17.008	17.736	17.084	19.462	146.327
Dont:										
Minerais métalliques.....	2.388	2.422	2.718	2.793	2.539	2.802	3.945	4.105	4.328	28.070
Laines en masse et peignées.	3.850	4.867	4.483	5.851	4.800	5.100	4.618	4.308	5.064	42.941
Demi-produits	44.363	45.538	52.450	61.924	56.556	61.449	53.276	46.780	54.215	476.551
Dont:										
Fontes, fers et aciers.....	18.325	18.172	21.793	28.249	23.305	24.324	22.454	20.336	20.338	197.694
Chimie minérale, chimie organique, huiles essentielles.	6.442	7.168	7.684	8.937	8.468	9.307	8.398	8.169	9.237	69.215
Biens d'équipement.....	16.658	18.505	18.702	21.772	24.839	26.789	22.910	24.763	19.035	193.373
Dont:										
Matériel ferroviaire roulant, matériel aéronautique, matériel naval.....	2.277	4.502	2.067	3.461	7.502	6.048	4.149	3.175	4.361	37.542
Autres postes.....	14.381	14.003	16.635	18.311	17.337	20.741	18.761	21.588	14.674	156.431
Biens de consommation.....	25.769	31.258	35.290	36.630	38.813	41.902	41.275	34.867	38.230	324.034
Dont:										
Automobiles particulières....	9.924	12.425	16.131	16.162	19.196	19.811	17.338	13.683	14.081	138.751
Autres postes.....	15.845	18.833	19.159	20.468	19.617	22.091	23.937	21.184	24.149	185.283